



# Conditions Générales de Vente pour le site leproscenium.com

## Article 1 – Domaine d'application

1.1. Les présentes Conditions Générales de Ventes constituent l'accord régissant, à compter du 1er septembre 2015, les relations entre Ludi Sensu, 5bis rue de Montroux, Lot B, 31450 Fourquevaux, ci après dénommé le Prestataire, et ses clients auteurs, ci après dénommés l'Auteur, dans le cadre de la vente de prestations dans le secteur de la publication de textes destinés à la scène.

1.2. Toute commande passée ainsi que tout contrat conclu avec le Prestataire impliquent l'adhésion pleine et entière et sans réserve du Client à ces Conditions Générales de Ventes. Le fait que le Prestataire ne mette pas en œuvre l'une ou l'autre clause établie en sa faveur dans les présentes conditions, ne peut être interprété comme une renonciation de sa part à s'en prévaloir.

## Article 2 – Documents contractuels

2.1. Les documents constitutifs du Contrat sont les présentes Conditions Générales de Ventes, les Conditions Particulières de Ventes et ses annexes éventuelles. Ils expriment l'intégralité de l'accord entre les parties et se substituent à tous autres documents antérieurs éventuels émis par les parties.

2.2. En cas de contradiction entre les dispositions figurant dans ces Conditions Générales de Ventes et dans les Conditions Particulières de Ventes, ces dernières prévalent sur les Conditions Générales de Ventes.

## Article 3 – Nature des Prestations

3.1. Le Prestataire fournit aux Auteurs des prestations dans le secteur de la publication sur internet (sur le site leproscenium.com) de textes destinés au spectacle vivant.

3.2. Les prestations proposées par le site sont décrites sur cette page :

<http://www.leproscenium.com/ConditionsDePublication.php>

## Article 4 – Obligations du Prestataire

4.1. Publier les textes fournis par l'Auteur dans un délai maximum d'une semaine à compter de la fourniture par l'Auteur du texte au format pdf et des informations descriptives dans via le formulaire du site leproscenium.com.

4.2. Permettre à l'Auteur d'expérimenter et d'évaluer la publication d'un texte gratuitement pendant 2 mois.

4.3. Retirer le texte d'un Auteur sur simple demande dans un délai maximum d'une semaine.

4.4. Mettre à disposition de l'Auteur le moyen de :

- Consulter le nombre de téléchargements mensuels de ses textes et globalement des téléchargements de textes sur site.
- Modifier sa fiche auteur et les fiches descriptives de ses textes
- Enregistrer de nouveaux textes
- Fournir un fichier pdf contenant un extrait du texte
- Fournir un fichier epub contenant un extrait du texte
- Enregistrer les représentations de ses textes



## Conditions Générales de Vente pour le site leproscenium.com

- Enregistrer des annonces
- Enregistrer des avis sur les troupes qui ont joué ses textes
- Indiquer la disponibilité de son texte dans l'outil [Imparato](#)

4.5. Un support est fourni sous forme de [Foire aux questions](#) où se trouvent toutes les explications sur le fonctionnement du site. Cette page est enrichie régulièrement en fonction des évolutions des fonctionnalités du site.

Une réponse par courriel à un auteur ou à une autrice du site, ou à un visiteur ou une visiteuse du site est fournie uniquement si l'information n'est pas disponible sur le site, en particulier dans la Foire aux questions.

Aucun support téléphonique n'est fourni.

### Article 5 – Obligations de l'Auteur

5.1. Ne publier que des textes dont il a la propriété intellectuelle seul ou avec d'autres auteurs qui l'ont autorisé à publier le texte.

5.2. Fournir une fiche descriptive d'auteur et la maintenir à jour, en particulier l'adresse courriel.

5.3. Fournir pour chaque texte une fiche descriptive détaillée en remplissant le formulaire fourni sur le site. En particulier fournir un synopsis selon la définition fournie sur le site et rappelée ici pour mémoire : *Il s'agit du résumé condensé de la pièce destiné à présenter intégralement le texte au metteur en scène et aux comédiens. À ce titre, il décrit les grandes lignes de l'histoire, esquisse les principaux personnages et leur évolution, sans entrer dans les détails. Il ne comporte pas de dialogues et est rédigé au présent de l'indicatif, dans un style simple et direct.*

5.4. Ne pas télécharger lui-même son texte à plusieurs reprises afin de faire grimper artificiellement le nombre de téléchargements.

5.4. Ne pas publier de textes contrevenant à la loi, en particulier incitant à la haine raciale, à l'homophobie, à la pédophilie, au terrorisme...

5.5. Ne pas publier un même texte (fichier pdf dont le contenu est identique) plusieurs fois en variant les thèmes, les genres, les durées, les distributions afin de le faire apparaître artificiellement selon de multiples descriptions.

5.6. Des versions différentes d'un même texte : différentes durées et/ou différentes distributions peuvent être publiées avec le même titre en indiquant dans le titre ou dans le sous-titre les caractéristiques qui les différencient les unes des autres.

5.7. Un même texte peut être publié seul ET dans un recueil thématique de l'auteur ou de plusieurs auteurs. C'est par exemple le cas des textes [Les collectifs du Proscenium](#).

5.8. Les représentations d'un texte à une date et dans un lieu donné ne peuvent être inscrites que pour la version qui a été effectivement jouée, pas pour toutes les versions de distributions et durées différentes de ce texte.

5.9. Les différentes versions d'un texte (distributions et/ou durées différentes) peuvent être inscrites avec des thèmes différents.

5.10. Respecter les indications sur le contenu attendu des différentes zones descriptives du texte selon les explications fournies dans une fenêtre affichable grâce au lien placé à côté des zones de saisie concernées. Les informations non conformes sont supprimées sans préavis ni notification.

5.10. En cas de non respect répété de la conformité du contenu des zones descriptives du texte, la



# Conditions Générales de Vente pour le site leproscenium.com

possibilité de mise à jour par l'auteur ou l'autrice de ces zones sera suspendue. Les modifications souhaitées par l'auteur ou l'autrice devront alors être communiquées par courriel à l'administrateur que réalisera, si cela est conforme, les modifications.

## Article 6 – Réalisation des Prestations

6.1. Les prestations réalisées sont considérées comme acceptées dès leur exécution.

## Article 7 – Limites d'Intervention

7.1. Le Prestataire se réserve le droit de refuser et/ou de cesser une publication si les conditions de l'Article 5 (sachant qu'elles ne sont pas exhaustives) ne sont pas respectées ou si l'auteur fait un usage délibérément détourné du site. Dans cette éventualité la prestation sera entièrement due. L'auteur est toutefois informé et a la possibilité de se mettre en conformité avec les conditions de publication dans un délai de 24h00.

## Article 8 – Prix et Conditions de Paiement pour les auteur et autrices

8.1. Le coût annuel pour publier jusqu'à 24 textes est forfaitairement de 26 € TTC.

8.2. L'abonnement en cours d'année donne lieu à un paiement au prorata du temps restant jusqu'à la fin de l'année courante ou à la fin de l'année suivante si le montant jusqu'à la fin de l'année courante est inférieur à 10 €.

8.3. Le paiement est à effectuer en totalité en fin d'année pour l'année à venir.

8.4. La résiliation d'un abonnement en cours d'année ne donne pas lieu à remboursement.

8.5. A partir du 25ème texte, le coût de publication est de 0,50 € par texte. Ce montant est facturé prorata temporis pour les textes ajoutés en cours d'année s'il dépasse 3,00 € TTC.

8.6. Lors du réabonnement de fin d'année, le calcul du montant de l'abonnement se base sur le nombre de textes présents sur le site au 31 décembre à minuit.

Si l'auteur n'as pas renouvelé son abonnement, son compte est suspendu. Sa fiche auteur et ses textes ne sont plus visibles mais sont conservés jusqu'au 15 janvier à minuit. Si l'auteur renouvelle son abonnement avant le 15 janvier à minuit, son compte est réactivé. Le montant a acquitté est celui indiqué dans le dernier courriel de proposition de renouvellement envoyé fin décembre.

Si l'auteur a publié au plus 24 textes, il peut utiliser le bouton d'abonnement du site pour effectuer un paiement de 26 € TTC. Si l'auteur a publié plus de 24, il doit utiliser l'un des autres moyens de paiement à sa disposition : chèque, virement bancaire ou demande d'un paiement par courriel par carte bancaire via Stripe.

Si l'auteur a publié plus de 24 textes et qu'il utilise le bouton d'abonnement pour effectuer un paiement de 26 € TTC, correspondant à 24 textes maximum, alors seuls 24 de ses textes sont remis en ligne sur le site en attendant qu'il paie le solde pour les autres textes.

Faute de réabonnement au 15 janvier à minuit, son compte et ses textes sont définitivement supprimés.

## Article 8 – Prix et Conditions de Paiement pour les éditeurs



## Conditions Générales de Vente pour le site leproscenium.com

- 8.1. Le coût annuel pour publier jusqu'à 24 textes est forfaitairement de 24 € HT.
  - 8.2. L'abonnement en cours d'année ne donne pas lieu à un paiement,
  - 8.3. Le paiement est à effectuer en totalité en fin d'année pour l'année à venir.
  - 8.4. La résiliation d'un abonnement en cours d'année ne donne pas lieu à remboursement.
  - 8.5. A partir du 25ème texte, le coût de publication est de 1 € HT par texte.
  - 8.6. Lors du réabonnement de fin d'année, le calcul du montant de l'abonnement se base sur le nombre de textes présents sur le site au 31 décembre à minuit.
- Si l'éditeur n'as pas renouvelé son abonnement, son compte est suspendu. Sa fiche éditeur, ses fiches d'auteur et d'autrices et les textes ne sont plus visibles mais sont conservés jusqu'au 15 janvier à minuit. Si l'éditeur renouvelle son abonnement avant le 15 janvier à minuit, son compte est réactivé. Le montant a acquitté est celui indiqué dans le dernier courriel de proposition de renouvellement envoyé fin décembre.
- Faute de réabonnement au 15 janvier à minuit, son compte, ses auteurs et autrices et ses textes sont définitivement supprimés.

### Article 10 – Limitation de Responsabilité

- 9.1. Le Prestataire est expressément soumis à une obligation de moyens au titre de l'exécution du contrat.
- 9.2. Le Prestataire n'assume aucune responsabilité ni au titre des préjudices financiers ou commerciaux qui pourraient résulter d'un manquement à ses obligations, notamment et non limité au manque à gagner, à l'augmentation des frais généraux, à la perturbation du planning, à la perte de profit, de Clientèle ou d'économies escomptées, ni au titre des autres préjudices indirects quels qu'ils soient.
- 9.5. Sous réserve des dispositions précédentes, si la responsabilité pécuniaire du Prestataire devrait être retenue au titre de ces Conditions Générales de Ventas, elle serait strictement limitée au montant effectivement perçu par le Prestataire pour la prestation en cause.

### Article 11 – Force Majeure

- 10.1. La responsabilité du Prestataire est dérogée dans le cas où il lui devient impossible d'exécuter une partie ou la totalité de ses obligations en raison de la survenance d'événements ou d'incidents indépendants de sa volonté et de son contrôle, tels que définis par la jurisprudence, comme inondation, incendie, pannes d'électricité...

### Article 12 - Clause de médiation

- 11.1. Toute contestation relative au Contrat pourra, à tout moment, être soumise à la présente procédure de médiation. A cet effet, la partie la plus diligente saisit l'autre partie par lettre recommandée avec avis de réception et propose le nom d'un ou plusieurs médiateurs en vue de parvenir dans les quinze (15) jours à la désignation d'un médiateur unique et accepté par les deux parties. Le médiateur devra communiquer ses conclusions aux parties dans un délai de deux (2) mois à compter de sa désignation. Les parties sont alors libres d'accepter ou de refuser les propositions du médiateur. En cas d'échec dans la désignation du médiateur ou de la médiation elle-même, la partie la plus diligente peut saisir le Tribunal compétent.



# Conditions Générales de Vente pour le site leproscenium.com

## Article 13 – Droit Applicable et Jurisdiction Compétente

12.1. Le présent contrat est régi conformément au droit français.

12.2. Le tribunal de Commerce de Toulouse sera seul compétent en cas de litige de toute nature ou de contestation à la formation ou l'exécution du Contrat. Cette clause s'applique même en cas de référé, de demande incidente ou de pluralités de défenseurs et quels que soient le mode et les modalités de paiement.

## Article 14 – Données personnelles

13.1. Les données personnelles des auteurs qui sont stockées sont :

- Le numéro de département pour ceux qui avaient demandé à ce que leur département de résidence soit indiqué sur leur fiche auteur.
- Les informations qui peuvent être consultées et modifiées par l'auteur depuis son espace d'administration :
  - Nom
  - Prénom
  - Présentation
  - Bibliographie hors théâtre
  - Adresse courriel
  - Site internet
  - Page Facebook
  - Compte X
  - Page Instagram
  - Organisations d'auteurs dont l'auteur est membre
  - Représentations des textes
  - Numéro de département (pour la France)
  - Pays de résidence
  - Acceptation ou non de commentaires sur ses textes
  - Possibilité ou non d'écrire sur mesure

13.2. Le mot de passe est stocké crypté et ne peut être réinitialisé si l'auteur ne s'en souviens pas.

13.3. Aucune des informations concernant les auteurs n'est utilisée en dehors de la publication sur le site de sa présentation d'auteur et de la présentation de ses textes.

13.4. Le site envoie une fois par mois des informations sur l'actualité du site :

- . Nombre de téléchargements
- . Nouveaux textes
- . Nouveaux auteurs



## Conditions Générales de Vente pour le site leproscenium.com

. Appels à textes proposés par le site

13.5. Occasionnellement si un événement le nécessite, les auteurs peuvent aussi recevoir d'autres courriels en lien avec le site et/ou l'écriture (nouvelles fonctionnalités, appels à textes extérieurs...)

13.6. Les données personnelles des auteurs ne sont communiquées à personne par le site. Toutefois, elles sont publiques et peuvent être récupérées.

13.7 Les données personnelles sont supprimées de la base de données dès que l'auteur résilie son abonnement de publication.

### **Article 15 – Adresse courriel**

14.1 L'auteur a la possibilité de rendre visible ou non son adresse courriel sur le site. Sur chaque fiche auteur et sur chaque fiche texte, il y a un formulaire de contact, et pour ceux qui le souhaitent, leur adresse courriel. Pour ceux qui ne souhaitent pas communiquer leur adresse courriel, il n'y a que les formulaires de contact. Cette option est activable depuis l'espace d'administration personnelle de l'auteur.

**Mise à jour 25 mai 2026**